

Lettre d'information de l'EPTB Oise-Aisne



■ Dossier

L'érosion et le ruissellement

Dans cette 19^e édition, votre lettre d'information consacre un dossier au ruissellement et à l'érosion, problème récurrent qui a beaucoup fait parler de lui ces derniers temps... Le dossier comprend les interventions éclairées de Benoît Carrière, agriculteur et représentant du syndicat agricole pour le canton de Guiscard et d'Aurélié Leborgne, chargée de mission « ruissellement et érosion », à la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. A lire également : toute l'actualité liée à l'Entente, au site de Saint-Michel, à la directive inondation et au PAPI Verse. Enfin, ne manquez pas l'interview de Bernard Bronchain. Le président du Syndicat Mixte du Pays Chaunois intervient sur le fonctionnement du SAGE et donne son point de vue sur l'articulation entre SAGE et GEMAPI. Bonne lecture !



Journée sur le ruissellement et l'érosion
le 8 mars dernier, à Noyon

Les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement ont pris de l'importance sur le bassin versant de l'Oise depuis les années 80. Ils peuvent avoir des conséquences non négligeables sur l'ensemble d'un bassin versant. Outre l'altération des terres de culture, ces manifestations ont des conséquences sur le rendement au cours de la saison de culture, mais aussi à long terme, sur les biens et les personnes, sur la qualité des eaux par l'apport de bactéries, de produits phytosanitaires et de matières en suspension, et enfin, sur les habitats aquatiques. Définitions, enjeux, réglementation et interviews à suivre dans ce numéro... (suite Dossier P. 4 à 7) →

Suivez-nous !



Facebook :
Entente Oise Aisne

Twitter : @EptbOise
@EptbOiseAlerte
pour l'actu de nos ouvrages

■ Édito

Avoir une approche globale sur l'ensemble du grand cycle de l'eau



L'actualité récente (inondations dans le Loiret, en région Ile-de-France, mais aussi sur notre bassin dans le Beauvaisis et le Pays des Sources) nous rappelle que les risques naturels frappent régulièrement nos territoires qui subissent des dommages conséquents lors de tels événements.

Nous voyons que la distinction entre d'une part, l'orage et le ruissellement et d'autre part, le débordement de cours d'eau et l'inondation, est un exercice plus intellectuel que pratique lorsque les sinistrés doivent faire face au risque. C'est pourquoi, si GEMAPI oblige les territoires à aller vers une nouvelle organisation territoriale, une approche globale sur l'ensemble du grand cycle de l'eau trouve tout son sens.

La légitimité des établissements qui émergeront de la recomposition imposée par le législateur conditionnera la réussite de programmes opérationnels qu'il devient, paradoxalement, de plus en plus difficile de faire émerger. A titre d'exemple, citons les nouvelles contraintes de labellisation des PAPIs dans le but avoué de limiter les financements de l'Etat via le Fonds Barnier.

Aux défis que nous impose la nature, s'ajoutent les contraintes administratives et financières. De ce point de vue, la genèse d'acteurs forts devient une condition indispensable de la réussite.

Gérard SEIMBILLE

Président de l'Entente Oise-Aisne

■ Sommaire

- Dossier
L'érosion et le ruissellement :
définition et enjeux P. 4 à 7
- Actualités P. 2 et 3
- Appui aux territoires P. 8 à 10
- Ouvrages et exploitation P. 11
- La parole à... P. 12

Actualités

Sortie « découverte de la réserve de l'Ois'eau » Des visiteurs enchantés

Une balade dédiée à nos amis volatiles était organisée dans le cadre du Festival de l'oiseau*, à la réserve de Pont-Sainte-Maxence de l'Entente, mercredi 13 avril après-midi. A cette occasion, 20 passionnés d'oiseaux se sont retrouvés autour du guide bénévole de la LPO** Bram Groeneweg.

Le beau temps était au rendez-vous et pendant trois heures, les ornithologues amateurs, munis de jumelles, ont parcouru près de 6 km, à la recherche d'oiseaux à contempler. Ils ont ainsi pu écouter le chant du rouge-gorge et observer cygnes, canards, cigognes, pinson, manifestant un grand intérêt et beaucoup d'enthousiasme.

L'intérêt était double pour les visiteurs. En plus de découvrir les oiseaux, ils ont pu en apprendre plus sur le fonctionnement du site d'écrêtement de crues de Longueil-Sainte-Marie et sur les ouvrages mis en place (buses, digues, vannes). Ils ont ainsi pu observer le déversoir et ses étonnantes gabions (grosses pierres) qui permettent d'éviter l'érosion lors du passage des eaux. La journée a été très enrichissante pour les promeneurs, qui ont également découvert les 27 nichoirs de la réserve, et les différents



La sortie « découverte de la réserve de l'Ois'eau » a réuni des passionnés de tous âges

observatoires et panneaux d'informations.

La balade s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.

* Le Festival de l'oiseau permet, chaque année, de faire découvrir aux visiteurs richesse ornithologique et paysages naturels préservés, dans la baie de Somme et plus globalement en Picardie.

** Ligue de Protection des Oiseaux



Jumelles et appareils photos étaient de sortie

Conseil d'administration de l'Entente Une belle réussite

Le Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne s'est déroulé mercredi 11 mai à Proisy.

Une visite de l'ouvrage de régulation des crues et de la zone de retenue a été proposée après le repas et a réuni la quarantaine d'administrateurs et de personnels des services partenaires de l'Entente présents. La réussite de cette journée est totale, la pluie ayant même été évitée de peu.



Les élus ont visité l'ouvrage de régulation des crues de Proisy

Actualités

Proisy 48 collégiens ont visité l'ouvrage

48 collégiens de 6^e et 5^e, accompagnés de 7 professeurs du collège Georges-Cobast d'Hirson (02), ont visité l'ouvrage de régulation des crues de Proisy (02), vendredi 3 juin.

Cassandra Chombart, chargée de mission et Patrice Valat, directeur des ouvrages et de l'exploitation, leur ont donné des explications sur son fonctionnement et fait

visiter le poste de commande.

Cette visite était organisée dans le cadre d'un projet pédagogique autour du thème de l'eau. « J'ai beaucoup aimé cette sortie, a déclaré Florence Loquet, professeur en classe SEGPA. C'était intéressant à tous points de vue. On va pouvoir en discuter en classe la semaine prochaine et voir ce que les élèves ont retenu. »



Les collégiens étaient répartis en quatre groupes

Frayères de Chiry-Ourscamp et Sempigny Pêche électrique dans deux frayères

Les membres de l'Entente Oise-Aisne et de la fédération de pêche de l'Oise ont participé à une pêche électrique sur les frayères de Chiry-Ourscamp et Sempigny (60), mercredi 1^{er} juin.

Le but était de faire un état des lieux avant travaux pour le dossier « loi sur l'eau ».

La pêche électrique consiste à créer un champ électrique entre deux électrodes qui provoque une anesthésie motrice du poisson. Ce dernier est attiré, puis capturé à l'aide d'une épuisette sans séquelle (dans la majorité des cas). La pêche a été assez fructueuse avec au menu des perches, une perche soleil, des brèmes, des carpes, des ablettes...



La pêche électrique s'est déroulée sous la pluie mais dans la bonne humeur

Thomas Lebreton

Un nouveau venu à l'Entente !



Thomas Lebreton

Thomas Lebreton, 27 ans, chargé de mission « grand cycle de l'eau et risques naturels » est arrivé à l'Entente mi-juin. Il prend la suite d'Olivier Houdayer, parti en avril dernier.

Originaire de Marsangy (89), Thomas a suivi une école d'ingénieurs spécialisée en agronomie et environnement à Cergy-Pontoise et un Master 2 « eau et société », à Montpellier. Ses études ont été suivies d'un stage de six mois en gestion des problématiques d'inon-

dation sur les canaux d'irrigation de la rivière Têt, à Perpignan. Thomas se dit très intéressé par le contexte réglementaire actuel lié à la GEMAPI : « Le contexte réglementaire induit beaucoup de changements dans la mise en place d'une gouvernance à l'échelle du bassin. J'ai beaucoup de contacts à établir et un périmètre important à appréhender. Je suis content de participer à la vie d'une structure telle que l'Entente, qui exerce une grande diversité de missions relatives aussi bien aux inondations qu'à la préservation des milieux aquatiques. » Bienvenue à lui !



■ Dossier

« Le ruissellement et l'érosion » : Définition et enjeux

Le ruissellement désigne le phénomène d'écoulement des eaux à la surface des sols. Il s'oppose au phénomène d'infiltration.

Le ruissellement est engendré par le dépassement de la capacité d'infiltration du sol par des pluies de très forte intensité (orage sur sol sec) ou par la saturation en eau des sols (pluie fine sur sol gorgé d'eau). Le ruissellement est un moteur de l'érosion des sols. C'est un phénomène naturel complexe qui se déroule en deux étapes : le détachement de particules de terre par l'impact des gouttes de pluie (effet splash) ; puis l'eau qui n'est pas infiltrée ruisselle à la surface et entraîne les sédiments fins vers l'aval. Pour que l'érosion ait lieu, il faut à la fois une pluie ou un ruissellement érosif et un sol sensible à l'érosion. Les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement ont pris de l'importance sur le bassin versant de l'Oise depuis les années 80. C'est un problème récurrent, soudain, avec une anticipation difficile...

Ils peuvent occasionner des dégâts sur :

Les biens publics et privés

Les eaux de ruissellement peuvent augmenter le volume des cours d'eau et provoquer des débordements. Le transport d'eau et de terre, appelé aussi « coulées de boues » plus ou moins massif et rapide, peut générer de nombreux dommages sur les infrastructures : routes emportées, bâtiments inondés, réseaux détériorés...



Coulée de boue



Les milieux naturels

L'érosion des sols provoque une altération de la qualité de l'eau des captages d'eau potable (turbidité), et des pollutions. L'érosion provoque également le colmatage des milieux aquatiques par un ensemble de particules de terre mêlées de débris organiques, ce qui a pour conséquence de diminuer les zones de reproduction de certaines espèces et la biodiversité.



Les pertes agronomiques

Les premiers dégâts causés par l'érosion des sols concernent directement les exploitants agricoles. L'érosion des terrains peut provoquer d'importantes pertes de terre, fertilisants et amendements au niveau d'une parcelle agricole. Disparaissant définitivement de la parcelle, cette terre érodée est bien souvent la plus fertile, ce qui peut engendrer une perte des potentialités agronomiques. L'érosion peut emporter les semis et endommager les cultures avant la récolte.

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des terres agricoles est un enjeu essentiel tant pour la préservation du sol - support vivant de notre alimentation - que pour la préservation de la qualité de nos milieux aquatiques et la protection des biens et des personnes. Selon la Commission européenne, l'érosion est la principale menace pesant sur les sols.



Fascines

■ Dossier

« Le ruissellement et l'érosion » : Et la réglementation dans tout ça ?

La démarche SAGE est globale et concertée

En l'absence de réglementation spécifique liée au sol, la lutte contre l'érosion se fait à travers l'application de différentes législations : gestion du risque inondation, protection de la ressource, Politique Agricole Commune...

Par ailleurs, les mesures et les aménagements anti-érosifs peuvent bénéficier de financements publics et être mis en œuvre dans le cadre de procédures réglementaires, tel que l'aménagement foncier.

Le maire est l'un des acteurs principaux. Il dispose sur son territoire du pouvoir de police générale, en vertu de l'article L-2212-2 5° du Code général des collectivités territoriales.

À ce titre, il existe une obligation de tenir compte du risque d'inondation dans les documents et autorisations d'urbanisme (permis de construire notamment).

Les outils de prévention existants :

Schéma de cohérence territoriale (SCOT), plan local d'urbanisme (PLU), carte communale : ces documents de compétence supra communale ou communale permettent de planifier l'urbanisation du territoire en tenant compte des risques naturels. Le maire peut ainsi rendre inconstructibles certains terrains, en les classant en zone N (zones naturelles), et contribuer ainsi à la protection des populations.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixe, à l'échelle du bassin versant, les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides. La démarche SAGE est globale et concertée. Elle intègre la protection et les usages économiques. Elle fait l'objet d'un arrêté préfectoral et ses orientations ont une portée réglementaire. La maîtrise de l'érosion des sols cultivés peut faire partie d'un SAGE avec un objectif de réduction de la

turbidité des eaux superficielles.

L'État peut intervenir par l'intermédiaire du plan de prévention des risques inondation (PPRI). Il permet de réduire la vulnérabilité et les risques en imposant des mesures contraignantes relatives à l'occupation des sols. Celles-ci sont intégrées dans le PLU, par la création de servitudes d'utilités publiques. Cela se manifeste en pratique par l'inconstructibilité de certaines zones ou par l'imposition de travaux aux particuliers sur leurs propriétés.

À l'échelle individuelle, il convient de rappeler l'article 640 du Code Civil : « les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'Homme y ait contribué. Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur. » L'ensemble des propriétaires et gestionnaires d'espaces peuvent contribuer à la gestion du risque ruissellement et par extension à la prévention de l'érosion.



Haies d'Aizelles

■ Dossier

Interview : **Benoît CARRIÈRE**, agriculteur et représentant du syndicat agricole pour le canton de Guiscard

« La haie permet de réduire le ruissellement dans les endroits critiques »



Benoît Carrière

Quel est pour vous l'intérêt d'une haie?

Je suis chasseur et pour moi les haies ont un véritable intérêt pour la faune. Elles servent d'habitat pour le petit gibier. Couplée à une bande enherbée, la haie permet également de réduire le ruissellement dans les endroits critiques. Sur le secteur de la Verse, la présence de drains dans les parcelles est une contrainte forte à l'installation des haies.

L'Entente Oise-Aisne a une bonne approche par rapport à cette problématique. Elle est très à l'écoute des exploitants.

Quels conseils donneriez-vous en matière de pratiques culturales pour limiter le ruissellement ?

L'été, les terres sont couvertes ce qui permet de réduire le risque. Selon moi, il faut labourer le plus tard possible pour éviter les coulées de boues dues aux orages et semer en novembre. L'idéal est de ne pas suivre la pente lors des labours, ce qui n'est pas évident si la parcelle est étroite. Les aménagements fonciers peuvent aider les exploitants à mettre en place des pratiques pour réduire le ruissellement.

Interview : **Aurélié LEBORGNE**, chargée de mission ruissellement et érosion à la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais

« L'érosion n'est pas dans GEMAPI mais est complémentaire de la partie 'lutte contre les inondations à l'aide d'hydraulique structurante' »

Le risque ruissellement, érosion et coulée de boue est-il important sur votre territoire (Nord-Pas-de-Calais) et en Picardie ?

Dans le Nord-Pas-de-Calais, et d'après la carte de l'INRA publiée en 2001, on s'aperçoit que l'aléa est moyen à très fort. Depuis 1978, la Chambre d'agriculture

du Nord-Pas-de-Calais s'est emparée de la thématique. Notre base de données « RUISSOL » recense 3018 ouvrages d'hydraulique douce comme les fascines, les bandes enherbées ou les haies pour lutter contre ces phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Plusieurs niveaux d'interventions sont

activés : le premier est la prévention en sensibilisant les agriculteurs sur les modalités d'action au niveau des pratiques culturales. Le deuxième niveau est la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées...) afin de diminuer la part curative représentée par les zones de rétention du ruissellement qui sont consommatrices de foncier agricole.

■ Dossier

La mise en place des aménagements d'hydraulique douce se fait au cas par cas en fonction du découpage parcellaire et du niveau d'acceptabilité des aménagements (une haie ou une fascine permettent de ne pas mobiliser trop de foncier agricole ; pour être efficace, une bande enherbée doit être très large).

Quels sont les facteurs aggravants de ces phénomènes ?

L'évolution actuelle de la modernisation n'arrange pas le problème. L'urbanisation est un facteur aggravant. Il faut veiller à ce que les zones de bas fond ou de talweg soient identifiées avec pour conséquences des prescriptions nécessaires, voire une interdiction de construction.

A cela s'ajoutent les aménagements fonciers qui ont agrandi le parcellaire, les arrachages d'éléments du paysage, les impératifs culturels (passages de traitement qui vont favoriser des couloirs de ruissellements, certains matériels qui sont très lourds...).

Il est indispensable de responsabiliser et de travailler en amont avec tous les acteurs du territoire pour d'une part faire un état des lieux partagé et complet et d'autre part, une fois les problèmes identifiés que chacun puisse agir à son niveau.

Quelle est l'articulation avec la profession agricole et quel est son rôle dans la maîtrise de ce risque ?

La profession agricole n'est pas responsable de tout. Les sols ont une certaine capacité d'infiltration, au-delà de celle-ci, l'eau ruissellera de toute façon.

Le risque zéro n'existe pas mais on peut diminuer l'aléa. La Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais travaille donc avec les agriculteurs sur les différentes techniques culturales qui peuvent être mises en place pour une meilleure infiltration au sein des parcelles agricoles.

La concertation sur les assolements, bien que très difficile et compliquée à mettre en place, pourrait être une piste de solution complémentaire aux autres.

Est-ce que les collectivités pourraient être un acteur efficace sur cette problématique ?

L'érosion des sols n'est pas reprise dans les compétences GEMAPI, mais elle est complémentaire de la partie « lutte contre les inondations à l'aide d'hydraulique structurante » (zone de rétention des ruissellements, zone tampon).

« Le risque zéro n'existe pas mais on peut diminuer l'aléa »

En effet, la mise en place de haies et fascines va permettre de stopper les limons en inter-parcellaire et freiner les eaux, ce qui évitera le curage répétitif des zones de tamponnement en aval et donc des économies de fonctionnement.

Il faut qu'il y ait une maîtrise d'ouvrage à une échelle pertinente pour mener à bien tous ces travaux et surtout assurer leur pérennisation. L'eau ne s'arrête pas de couler aux frontières administratives des communes.

Quels sont les freins à la mise en place des outils de ruissellement ?

Au niveau technique, l'agriculteur doit mettre à disposition une emprise foncière pour la mise en place des haies et des fascines, or la représentativité des surfaces environnementales a évolué. Ensuite, il faut pouvoir proposer un aménagement qui respecte les drainages existants, et les modalités d'exploitation des agriculteurs.

Au niveau administratif, il faut fédérer tous les acteurs du territoire concerné. Il faut aussi prendre en compte les problématiques de maîtrise d'ouvrages de travaux. Autre contrainte : le délai entre la signature de la convention avec l'agriculteur et le propriétaire et la date de réalisation des travaux (nécessité d'une Déclaration d'Intérêt Général, sur certains secteurs une convention de mandat suffit).



Aurélié Leborgne

Pour terminer, j'insisterais sur la notion de réelle concertation avec le milieu agricole.

1^{er} mars et 8 mars : deux journées consacrées au ruissellement et à l'érosion des sols

105 personnes ont participé aux journées de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, mardi 1^{er} mars, à Samoussy (02) et mardi 8 mars à Noyon (60). Organisées par l'Entente Oise-Aisne, en partenariat avec l'Agence de l'eau, ces journées s'adressaient aux élus des communautés de communes et des syndicats de rivière. Les matinées étaient consacrées à diverses interventions de spécialistes et les après-midis à des visites de haies plantées sur le bassin versant du ru de Fayau (02) et de la Verse (60).

Appui aux territoires

PGRI approuvé le 22 décembre 2015

Le Plan de Gestion du Risque d'Inondation a été approuvé le 22 décembre 2015 par le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie. Sa mise en œuvre a débuté par le lancement du projet Grand Prix culture du risque 2016 par la délégation de bassin (DRIEE Ile-de-France).

Un point d'étape sur l'élaboration des stratégies locales a été présenté aux parties prenantes en décembre. L'élaboration de ces stratégies s'avère complexe dans le contexte actuel d'évolution de la gouvernance de l'eau (GEMAPI, NOTRe). Ces documents

contiennent des mesures visant à développer la résilience des territoires, réduire les niveaux d'eau en crue ou encore améliorer la gestion de crise. Les stratégies sont en cours de finalisation et seront présentées lors de comités de pilotage en septembre. Elles seront ensuite soumises à consultation des parties prenantes à l'automne pour être approuvées par les préfets fin 2016. Les cartographies des zones inondables de Creil et de Compiègne sont en cours de révision par les services de l'Etat, pour intégrer des données topographiques plus précises.

Pour en savoir plus : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>



COPIL à Aizelles, le 9 mars

A Aizelles, un comité de pilotage a eu lieu le 9 mars 2016 en présence des partenaires du projet pour leur présenter son état d'avancement.

Les exploitants et propriétaires des terrains concernés par la restauration du ru en aval d'Aizelles, ont été rencontrés. Un projet de convention d'indemnisation a été rédigé conjointement avec la Chambre d'agriculture. Le dossier préalable à l'enquête publique

pour la restauration du ru dans la traversée d'Aizelles et en aval a été déposé en juin, pour des travaux prévus à l'été 2017. Concernant le bassin de rétention en amont d'Aizelles, des compléments géotechniques sont nécessaires et seront réalisés cet été.

Seuil Pasteur à Hirson : Le dossier d'enquête publique est finalisé

Le dérèglement des seuils Pasteur et du Moulin Vert porté par l'Entente Oise-Aisne permettra d'améliorer les écoulements dans la traversée d'Hirson et de respecter les obligations réglementaires vis-à-vis de la continuité piscicole et sédimentaire.

Une plante protégée, la dorine à feuilles alternes, est présente dans le secteur. Des mesures compensatoires (déplacement et replantation...) sont actuellement à l'étude. Le dossier préalable à l'enquête publique a été déposé en préfecture en juin dans la perspective d'une enquête publique fin 2016. Le démarrage des travaux est prévu à l'été 2017.



Appui aux territoires

Le PAPI Verse en quelques brèves...

Les actions du PAPI Verse expliquées en réunions publiques

L'Entente Oise-Aisne a organisé plusieurs réunions publiques d'information.

Elles se sont déroulées mercredi 9 décembre 2015 et lundi 4 juillet 2016 à Muirancourt et vendredi 11 décembre 2015 et jeudi 7 juillet 2016 à Noyon. Camille Riotte, animatrice du PAPI Verse, a donné des explications aux riverains sur les ouvrages de régulation des crues, la réduction de la vulnérabilité des habitations et la lutte contre le ruissellement.

L'Entente Oise-Aisne a également rencontré la profession agricole à Noyon le 2 mai pour échanger sur les localisations des ouvrages de régulations des crues de la Verse.



COPIL, le 25 mars

Un comité de pilotage s'est déroulé le 25 mars à Noyon, sous la présidence du premier vice-président de l'Entente, Éric de Valroger.

L'avancement des différents projets du PAPI Verse a été présenté ainsi que les prévisions de réalisation pour 2016.



Les diagnostics inondation se poursuivent

Le programme de diagnostics des bâtiments en zone inondable s'est poursuivi par un diagnostic réalisé sur la pharmacie de Guiscard en décembre et par trois nouveaux diagnostics réalisés sur des

logements sociaux de l'OPAC (bailleur social) en février. Au total 19 diagnostics ont été réalisés à Guiscard et Noyon. Ils permettent de définir quels sont les travaux à envisager pour faire face aux inondations.



Appui aux territoires

Aménagement des affluents de la Verse

Un état des lieux a été réalisé sur les sites du ru de la fontaine Caboche (Muirancourt) et du ru de Fréniches (Guiscard).

Le but est d'améliorer les écoulements des affluents dans les parties habitées et de les restaurer. Les riverains ont été rencontrés le 24 mars pour que l'Entente leur présente les aménagements envisagés. Pour le site de Muirancourt, deux scénarios sont à analyser plus précisément. Le premier vise à rouvrir le ru sur sa partie busée. Le second permet la création d'un chenal de déviation des eaux de crues. Pour le site de Guiscard, aucun des trois aménagements proposés n'a satisfait les riverains, qui ont en revanche souhaité réaliser des travaux plus en aval du site initialement prévu. La restauration du ru sera étudiée sur ce nouveau tronçon, ainsi que l'élargissement d'ouvrages de franchissement qui constituent un blocage pour les écoulements en crue.



Muirancourt

Assurer la stabilité du futur ouvrage

Le site de Muirancourt présente une partie tourbeuse. Or, ce type de sol a de mauvaises caractéristiques mécaniques. Le maître d'œuvre recherche actuellement quelles techniques peuvent être mises en place pour assurer la stabilité du futur ouvrage.

Par ailleurs, le diagnostic environnemental est terminé pour les trois ouvrages de régulation des crues. Il s'agissait de répertorier l'ensemble des espèces présentes sur le site, ainsi que leur habitat. Certaines de ces espèces comme le papillon « écaïlle rouge » présentent une rareté ou sont classées espèces patrimoniales. La suite de l'étude précisera si les ouvrages ont un impact sur ces espèces. Le cas échéant, des mesures seront mises en place pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.



Ouvrages et exploitations

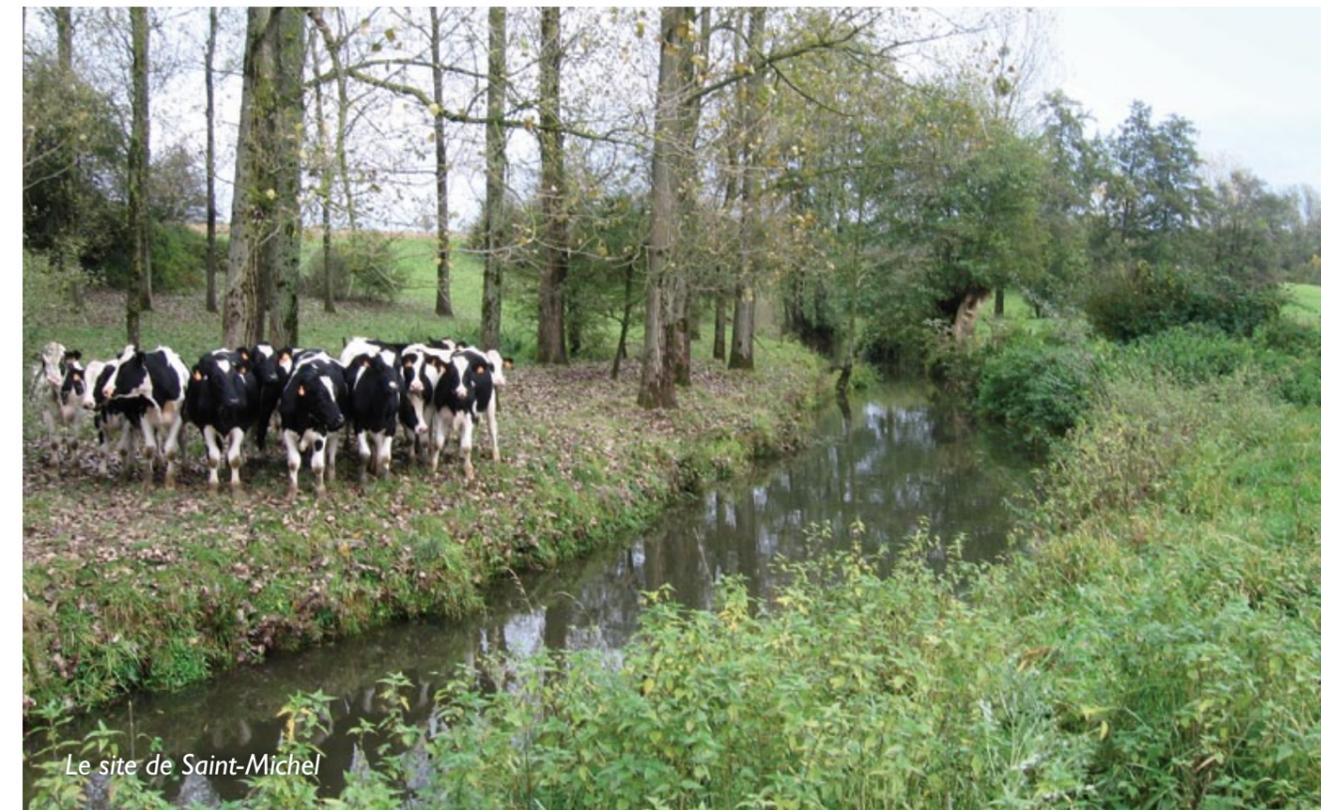
Hirson et Saint-Michel

Une opération globale

Les études de l'ouvrage de Saint-Michel sont aujourd'hui achevées, hormis une finalisation du dossier d'étude d'impact qui couvrirait une opération glo-

bale intégrant la protection du quartier de la Roche à Saint-Michel. Sur Hirson, l'étude pour définir les travaux nécessaires à la limitation des premiers débordements des

crues fréquentes est en cours de finalisation. L'objectif est de finaliser le tout pour la fin de l'année et de disposer d'un dossier global sur ces actions complémentaires.



En l'absence de travaux de protection dans Hirson, les premiers débordements et l'inondation des premières maisons se font avant la mise en action du site de Saint-Michel.

Après sa mise en service, le débit régulé reste également nettement supérieur au débit capable (débit qui peut passer

dans la rivière sans inonder les enjeux (habitations, activités économiques...)), de sorte que l'ouvrage de Saint-Michel seul ne présente pas une rentabilité économique suffisante.

C'est la complémentarité des deux actions qui permet d'apporter un véritable service. C'est d'ailleurs ce principe qui a été

mis en œuvre sur Guise et Proisy.

Pour lutter contre les crues décennales, les protections doivent être à l'échelle locale, tandis que pour de fortes crues, il est plus intéressant d'avoir des ouvrages de régulation qui rendent un service plus en aval.

▣ La parole à...

Bernard BRONCHAIN,

président du Syndicat Mixte du Pays Chaunois

SAGE Oise Moyenne : « il faut avancer dans la même direction »



Bernard Bronchain

Qu'attendez-vous de la démarche du SAGE ?

La démarche qui va être engagée est une étape importante pour le Pays Chaunois. Le SAGE doit en effet permettre l'articulation et l'intégration de la gestion de l'eau dans les dispositifs de planification, d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Mais au-delà des aspects réglementaires, ce qu'il faut attendre de l'élaboration du SAGE, c'est une prise de conscience plus forte de la part des élus. Le maintien du bon état des eaux est un véritable enjeu et doit être un objectif commun.

Toutefois, le chemin va être long car nous n'en sommes qu'au stade de la préfiguration du SAGE Oise Moyenne. L'élaboration et la validation d'un SAGE sont des démarches qui peuvent prendre plusieurs années.

Quels sont les enjeux liés à l'eau sur le terrain ?

Le Pays Chaunois est un territoire fortement marqué par la présence de l'eau et plus particulièrement par la présence de la rivière Oise. La ville de Chauny a par exemple été bâtie sur les bords de l'Oise. La présence de l'Oise a notamment contribué à son développement.

Aujourd'hui, le secteur Chauny-Tergnier-La Fère est l'un des deux territoires à risques importants d'inondation de l'Unité Hydrographique (UH) Oise Moyenne. Il est important de le souligner.

Dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature au programme européen LEADER 2014-2020, les élus du Pays Chaunois ont considéré la vallée de l'Oise comme un atout touristique à valoriser et à développer.

Quelle est l'articulation entre SAGE et GEMAPI ?

C'est une question très importante. En effet, si le SAGE est l'échelle de la planification, la GEMAPI est, elle, l'échelle de l'intervention. Très vite, sur ce type de problématique, se pose la question de la gouvernance. En effet, il est selon moi nécessaire d'avancer dans la même direction. La création d'un cadre commun d'action favorisera la mise en place de solutions.

C'est pourquoi, concernant la GEMAPI, une étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence à l'échelle de l'UH Oise Moyenne va être lancée prochaine-

ment. Cette étude devra notamment étudier les scénarii possibles d'organisation territoriale pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

Pour ce qui est du SAGE, il serait logique que la structure porteuse du SAGE soit la structure exerçant la compétence GEMAPI.

« Le secteur Chauny-Tergnier-La Fère est l'un des deux territoires à risques importants d'inondation »

L'échelle de l'UH me semble pertinente. Mais cette position n'engage que moi. Attendons le résultat des différentes études. Les élus des deux Pays se prononceront le moment venu sur ces questions.

Les territoires des départements de l'Oise et de l'Aisne ont-ils la même approche ?

Si la réduction des pollutions aquatiques, la lutte contre les inondations et la restauration des milieux sont des problématiques qui préoccupent nos deux territoires, nous devons à nos voisins du Département de l'Oise l'initiative du lancement de la démarche SAGE.

Cela n'enlève rien à l'intérêt que nous portons à cette démarche mais il faut reconnaître que ce sont les élus de l'Oise qui nous ont convaincus de franchir le pas. Il faut rendre à César ce qui est à César !